

Département du Maine & Loire

Procès verbal d'Enquête publique

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter deux installations de méthanisation agricole sur les sites de Jallais et de Villedieu-la-Blouère à Beaupréau-en-Mauges

Référence:

- [1] Code de l'Environnement
- [2] Arrêté préfectoral DIDD/BPEF/2019 n°281
- [3] La demande de la SAS METHA-MAUGES et le dossier d'enquête
- [4] Les registres d'enquête clos complétés des mails reçus sur le site de la préfecture

Demander : Monsieur le Président de « METHA-MAUGES »

Monsieur le Président,

En application des textes cités en référence [1] & [2], j'ai l'honneur de porter à votre connaissance la synthèse des observations écrites et orales recueillies au cours de l'enquête publique qui fait suite à votre demande d'autorisation d'exploiter deux unités de méthanisation à Beaupréau-en-Mauges.

L'enquête prescrite par l'arrêté de référence [2] s'est déroulée selon les dispositions prévues, entre le mardi 12 novembre à 9H00 et le vendredi 13 décembre à 17H00.

Au cours des quatre permanences tenues en mairie de Beaupréau-en-Mauges, et dans les mairies déléguées de Jallais et de Villedieu-la-Blouère, j'ai accueilli 34 visiteurs, beaucoup d'entre eux sont venus en groupe.

Le bilan des observations est le suivant :

- **Quatre observations**, ont été déposées sur les registres, trois sur celui de Jallais et une sur le registre de Beaupréau-en-Mauges, cette dernière est signée de six personnes.
- **Trois courriers** remis au cours de la dernière permanence ont été joints au registre de Beaupréau-en-Mauges.
 - Le premier rédigé par Monsieur Naud et signé de 7 riverains du site de Jallais exprime 35 remarques et questions sur 6 thèmes différents.

- Le second courrier rédigé par Madame Grégoire est signé d'environ 120 riverains du site de Villedieu. Il porte une quarantaine d'observations sur 23 thèmes différents. Chaque observation exprime des questions ou des demandes d'engagement. Les 40 demandes d'engagement sont résumées dans une annexe spécifique qui portent sur 16 thèmes différents. Une autre annexe est un schéma qui argumente l'analyse sur la localisation du site.
 - Le troisième courrier remis par quatre représentants du syndicat confédération paysanne contient 7 observations qui portent des remarques, des questions et des demandes d'engagement à Métha-Mauges.
- **Cinq mails** reçus sur la boîte mail de la préfecture sont joints au registre de Beaupréau-en-Mauges
- Deux ont été adressés les 10 et 13 décembre par Monsieur Bretaudeau qui est riverain du site de Villedieu.
 - Un mail par lequel Madame Ripoche présente son opposition au projet de Villedieu et transmet la pétition qu'elle a mise en ligne et qui a recueilli 77 signatures.
 - Un mail de la Sauvegarde de l'Anjou pour transmettre une lettre dans laquelle il est fait une analyse circonstanciée des projets, il est émis des demandes de précision, elle se termine par un avis global sur le projet.
 - Un mail de Monsieur Naud du 12 décembre concerne l'envoi de la lettre qu'il a remise le 13 décembre à Beaupréau-en-Mauges et qui a été jointe au registre. Ce mail n'est pas pris en compte.

Synthèse des observations – Questions et demandes à Métha Mauges

Les observations du registre de Jallais

Trois observations (JO1 à JO3) ont été déposées par des riverains du site de Jallais.

JO1 : Monsieur Sicard pose cinq questions :

N°	Questions - Demandes
JO 1.1	Comment sera assurée la sécurité des promeneurs et des usagers du chemin de randonnée ?
JO 1.2	Le souterrain gué-au-sang – tour de la Bouère sera-t-il préservé ?
JO 1.3	Y aura-t-il des odeurs en permanence autour du site ?
JO 1.4	Risque d'une décote des biens due à la méthanisation ?
JO 1.5	Pourquoi utiliser de la paille pour la méthanisation (coûteux) ?

JO2 : Monsieur Blin Jean Louis marque son inquiétude vis-à-vis des risques sanitaires.

Il en ressort une question un peu générale :

JO 2.1	Quels sont les risques sanitaires engendrés par le transport des intrants vis-à-vis des élevages voisins ?
--------	--

JO3 : Monsieur Blin Phillippe s'inquiète par rapport à l'augmentation du trafic sur un réseau routier en partie inadapté, et par rapport à la viabilité du projet, il demande à en connaître davantage sur le fonctionnement des installations en service dans la région.

La problématique du trafic routier est largement abordé par ailleurs avec plusieurs questions sur ce thème, je ne retiens ici que la question de la viabilité et du retour d'expérience sur d'autres installations.

JO 3.1	Fournir un bilan sur le fonctionnement des installations en service dans la région (rayon de 80km), il y sera précisé les difficultés techniques, la rentabilité, l'avis des riverains...
--------	---

L'observation déposée sur le registre de Beaupréau-en-Mauges

Rédigée par six représentants de la famille Courant constituée de trois couples (les parents, leurs deux fils et leurs compagnes) qui habitent à proximité du site de Jallais dans les villages du « Mesnil » et de la « Désertière ».

Ils n'expriment pas un refus de principe du projet mais contestent son implantation à proximité de leurs habitations compte tenu des désagréments possibles.

Ils expriment 16 questions par rapport à leurs inquiétudes.

N°	Questions – Demandes
BO 1	Pourquoi pas une implantation dans une zone d'activité ? [cf. JLB2]
BO 2	Pourquoi ne pas avoir prévu des arbres en plus ou à la place des haies pour mieux dissimuler les installations dans le paysage ? [cf. JLB2]
BO 3	Quels aménagements routiers sont prévus pour la sécurité sur la RD 15 ? [cf. JLC2]
BO 4	Les usagers de l'école de la Poitevinière sont-ils informés du trafic induit devant l'école ? [cf. JLB9]
BO 5	Quelle distance réglementaire doit s'appliquer entre cette installation et les riverains ?
BO 6	Préjudices prévus vis-à-vis des riverains pour compenser les nuisances et la perte de valeur immobilière ? [cf. JLB14]
BO 7	Demandent que les caissons de transports de matières soient bâchés. [cf. JLD2]
BO 8	Est-il prévu un rotolue ?
BO 9	Procédure d'isolement des intrants en cas de maladie dans un élevage apporteur du projet ?
BO 10	Impact sur la qualité des eaux des puits des riverains ? Demandent une analyse de ces puits avant et après le projet. [cf. JLB13]
BO 11	Demandent de faire une analyse de l'air sur le site avant et après le projet
BO 12	cf BO7 ci-dessus et [cf. JLD2]
BO 13	Les matières premières apportées et les risques sanitaires ne sont pas compatibles d'une démarche écologique !
BO 14	Combien d'hectares seront consacrés à la culture des CIVE apportées au méthaniseur ?

BO 15	Est-il prévu une provision pour la remise en état du site ?
BO 16	Comment pouvoir donner un avis sur le projet qui ne semble pas définitif ?? [cf. JLA4]

Les observations de Monsieur Naud et de six autres riverains du site le Jallais

La lettre de Monsieur Naud a été déposée le vendredi 13 en début de permanence à Beaupréau et sur le site de la préfecture en pièce jointe à un mail du 12 décembre.

Elle comporte environ 35 questions et/ou demandes et se conclut par un souhait de voir le projet évoluer vers un ou plusieurs projets plus petits.

Les demandes présentées ci-après portent sur six thèmes principaux ;

- A. Mise en place de l'enquête publique
- B. La localisation du projet
- C. L'accès du site
- D. Le risque d'odeurs
- E. Le financement du projet
- F. La pertinence du projet

Nota : Pour les questions JLA1 & JLA2 sur le thème de l'enquête publique, le commissaire enquêteur apportera sa contribution.

A – La mise en place de l'enquête publique	
JLA1	Pourquoi l'avis d'enquête ne mentionne-t-il pas la commune de La Poitevinière (commune d'implantation du projet) ?
JLA2	Pourquoi l'avis d'enquête est-il ni affiché ni consultable en mairie de La Poitevinière ??
JLA3	Bien que cela ait été demandé, pourquoi pas d'information donnée en mairie de La Poitevinière ?
JLA4	Pourquoi le permis de construire n'est-il pas joint au dossier d'enquête ?
B – Localisation du projet	
JLB1	Justifier le choix du site par rapport à son impact sur le paysage ? Comment seront compensées les dégradations ?
JLB2	Vu sa taille pourquoi le projet n'est-il pas implanté dans une zone d'activité ?
JLB3	Préciser toutes les dispositions prises pour l'intégration paysagère du projet (haies, talus, arbres ...)
JLB4	Pourquoi ne pas avoir localisé le projet chez un exploitant adhérent de Métha-Mauges et en bordure de la D 722 ?
JLB5	Pourquoi l'étude d'impact ne considère-t-elle pas l'aspect touristique de La Poitevinière et les circuits de randonnée proches du projet ?
JLB6	Est-il possible d'améliorer l'intégration paysagère en choisissant des bâches grises pour les cuves digesteur et post-digesteur ?

<i>JLB7</i>	Pourquoi l'impact sur les exploitations riveraines qui font de la vente directe n'est-il pas considéré ?
Nota CE	<i>L'observation fait état d'un dépassement des odeurs, plus de 175J/an alors que le dossier évoque une norme de dépassement de 175 H/an. Il y a peut-être une erreur d'interprétation !</i>
<i>JLB8</i>	Vu la proximité d'exploitations de ruches, préciser la réglementation applicable vis-à-vis des abeilles et les précautions qui seront prises lors des épandages .
<i>JLB9</i>	La rue de l'école à La Poitevinière ne semble pas permettre l'augmentation de trafic prévue, pourquoi n'est-il prévu aucun aménagement ?
<i>JLB10</i>	Le trafic prévu de 0,16pl/h rendra difficile la circulation sur le chemin communal C6, est-il prévu des aménagements ?
<i>JLB11</i>	Justifier pourquoi les prévisions de trafic ne tiennent pas compte du transport des CIVE qui sera saisonnier.
<i>JLB12</i>	Est-il sérieux d'installer l'unité à moins de 100m des limites de la ZNIEFF (RD15) ?
<i>JLB13</i>	Plusieurs riverains utilisent l'eau de puits situés à moins de 350m du projet, est-il prévu des analyses pour constater et corriger une éventuelle pollution ?
Nota CE	<i>L'étude d'impact (page 63) s'appuie sur des données BRGM qui ne relèvent aucun puits privé à moins de 1000m des installations. Ces données ne reflètent pas la réalité du terrain.</i>
<i>JLB14</i>	Selon M. Naud « les agences immobilières estiment à 30% la perte de valeur de sa maison » alors qu'il est prévu un dépassement des normes olfactives plus de 175J/an, pourquoi n'est-il pas prévu d'indemnité compensatoire ?
Nota CE	<i>La durée annuelle de dépassement du seuil des odeurs est précisée en page 113 de l'étude d'impact, elle est de 175H/an. N'y a-t-il pas confusion entre les jours et les heures ?</i>
C- L'accès au site	
<i>JLC1</i>	Les valeurs de trafic sur la RD15 ne semblent correspondre ni à ce qui avait été annoncé ni à la réalité, or les données initiales sur ce tronçon n'existent pas. Il est demandé de mieux justifier le trafic attendu.
<i>JLC2</i>	La décision de ne pas prévoir d'aménagement sur le RD15 au niveau de l'accès du site n'est pas comprise car le carrefour avec le chemin du « Gué au sang » est jugé dangereux. Justifier.
<i>JLC3</i>	Justifier pourquoi l'analyse de la sécurité de l'arrêt des bus scolaires situé au carrefour du chemin du « Mesnil » n'est pas prise en compte dans le dossier ?
<i>JLC4</i>	Le plan joint au dossier représente un camion sur le chemin du « Gué au sang » ce qui ne présente pas d'intérêt, pourquoi ne pas simuler un camion qui accède au site depuis la RD15 ?
D – Les Odeurs	
<i>JLD1</i>	L'état initial pris en compte pour l'évaluation des odeurs ne prend pas en compte la mesure de la qualité de l'air au niveau du site, ceci ne crédibilise pas les résultats. Il est demandé de faire une mesure de l'air sur le site avant et pendant l'exploitation.
<i>JLD2</i>	Le bâchage systématique des camions transportant les fumiers ne semble pas prévu, justifier pourquoi, sinon le prévoir.
<i>JLD3</i>	Le village de la Poitevinière subit déjà à certaines périodes les nuisances olfactives d'un

	centre d'enfouissement , le cumul des odeurs avec celles du projet ne semble pas pris en compte , pourquoi ?
<i>JLD4</i>	La RD15 se trouvant dans le périmètre de dispersion des odeurs, la perception des odeurs par les personnes qui l'empruntent risque de nuire à l'image du village, pourquoi ne pas avoir retenu un site plus isolé ?
<i>JLD5</i>	Le stockage des CIVE est prévu à l'extérieur, or les CIVE se décomposent et risquent de générer des odeurs. Pourquoi ces odeurs ne sont-elles pas prises en compte dans le calcul des odeurs ?
E- Le financement	
<i>JLE1</i>	La question de faire payer aux habitants la dégradation des routes induite par le trafic lié au projet se pose, est-il prévu un dédommagement ?
<i>JLE2</i>	Vu les risques estimés de viabilité du projet pendant la phase d'amortissement, pourquoi ne pas provisionner pour la remise en état du site en cas d'arrêt des activités ?
<i>JLE3</i>	Il semble que Mauges Communauté participe au financement de l'extension du réseau de gaz nécessaire après une « déclaration d'utilité publique ». L'impartialité de cette décision est mise en cause car certains maires sont adhérents de Métha-Mauges.
<i>JLE4</i>	La participation de la SEM Mauges Energie dans le projet à hauteur de 5 à 10% n'apparaît pas dans les CR d'assemblée, confirmer cette participation, la justifier et fournir les justificatifs de la décision.
F – Pertinence du projet	
<i>JLF1</i>	Fournir le plan d'épandage et la part de digestat qui sera vendu en dehors des adhérents.
<i>JLF2</i>	Expliquer les mesures prévues pour sécuriser les stockages déportés de digestat, notamment si les mêmes cuves doivent stocker alternativement des lisiers et des digestats.
<i>JLF3</i>	Pourquoi les sites de stockage déportés ne sont-ils pas sous la responsabilité de Métha-Mauges ? Risques et responsabilités de Métha-Mauges en cas de pollution des puits ?
<i>JLF4</i>	Pourquoi le projet n'a-t-il pas été prévu pour accepter des adhérents convertis au bio ?
<i>JLF5</i>	Justifier l'utilisation des intrants dits « nobles » (utilisables pour la consommation humaine ou animale)
<i>JLF6</i> <i>JLF7</i>	Compte tenu des avis divergents concernant les risques de pollution des eaux et des sols par le retour au sol des digestats, ne serait-il pas prudent d'utiliser le principe de précaution en attendant des études pertinentes ?
<i>JLF8</i>	L'étude du bilan d'émission des GES n'a pas pris en compte les bonnes hypothèses, les résultats ne sont pas crédibles. Justifier la pertinence des résultats communiqués dans l'étude d'impact.

Les observations et les demandes du collectif de Villedieu

Le collectif n'exprime pas de rejet global de la méthanisation mais considère que le plus gros problème concerne les risques de dérives dans le temps . Il demande donc des garanties pour s'assurer que les éléments présentés aux riverains en amont et/ou déposés dans le dossier seront maintenus pendant toute l'exploitation du site.

Il demande que certains engagements soient étendus, renforcés, et soient tous confirmés par écrit par Métha-Mauges.

Les demandes concernent 16 sujets :

- A. Les nuisances olfactives et la pollution de l'air
- B. Les aléas
- C. La pollution de l'eau et le débit des puits
- D. La dépréciation des maisons
- E. Les nuisances liées au transport
- F. Les fuites de méthane ou autres gaz
- G. L'implantation du site
- H. Les impacts sur le paysage
- I. La pollution des sols et sous-sols par les digestats
- J. Le stockage des digestats
- K. Responsabilité des agriculteurs
- L. Le raccordement de gaz et l'impact sur l'environnement
- M. Les garanties antisismiques
- N. L'impartialité des organismes ayant réalisé les études
- O. L'avenir du site
- P. Les enjeux écologie et développement durable

Il est demandé à Métha-Mauges de s'engager sur les points suivants :

Les nuisances olfactives et la pollution de l'air	
<i>D1a</i>	Aucun stockage en extérieur de matières odorantes (odorantes = à leur arrivée, et après décomposition dans les bacs de stockage avant transformation).
<i>D1b</i>	Pour les intrants réputés non odorants et donc stockés à l'extérieur : engagement à ce que tous les récipients de stockage en extérieur assurent une herméticité lors de l'arrivée, de l'utilisation, et du départ des matières. Ainsi, le silo extérieur recevant les CIVE et autres éléments végétaux sera hermétique aux odeurs. Il en est de même pour la cuve d'accueil des graisses végétales, du lait et ses dérivés.
<i>D1c</i>	Le transport des intrants se fera uniquement en camions bâchés.
<i>D1d</i>	Les capteurs de la cuve de 100m ³ pour les intrants de graisses végétales et dérivés du lait devront être contrôlés tous les semestres.
<i>D1e</i>	Arrêter l'usine en cas d'intrants insuffisants (trop peu d'intrants entraîne une source de pollution olfactive, et une source de dérives écologiques !).
<i>D2</i> <i>D3</i> <i>D4</i>	Réaliser les contrôles d'odeurs sur toute la durée de l'exploitation semestriellement, et trimestriellement la 1 ^o année, et publier les résultats dans les 15 jours sur le site Internet de Métha-Mauges.
<i>D5</i>	Faire réaliser les contrôles nécessaires à la date de notre choix et par l'organisme de notre choix, en cas de crise.

D6 D7	En cas de dépassement de la limite autorisée des odeurs, remédier aux dysfonctionnements dans un délai de 3 mois, puis arrêter l'usine dans les conditions convenables tout pendant que la situation n'est pas résolue.
D8 D9 D10	Réaliser dès que possible un état initial des odeurs et de la qualité de l'air (tous les paramètres du tableau 38 de la page 177) sur le site du projet. Faire ces contrôles semestriellement. Communiquer tous les résultats aux riverains en les publiant dans les 15 J sur le site internet.
Les aléas	
D11	Constituer des réserves financières suffisantes pour pouvoir faire face à des aléas sans mettre en danger la structure financière du projet, et ainsi assurer tous les travaux de mise en conformité nécessaires pour pallier ces risques.
D12	Garantir que les constructeurs et fournisseurs sont contractuellement engagés à une obligation de résultat sur tous leurs équipements.
Pollution de l'eau et débit des puits	
D13	Réaliser dès maintenant une étude concernant l'impact du site sur nos puits.
D14	Réaliser un état initial de chacun de nos puits dès maintenant (qualité et débit).
D15	Réaliser les contrôles semestriels de la qualité et du débit de l'eau de chacun de nos puits pendant tout le temps d'exploitation du site.
D16	Dédommager tous riverains qui seraient impactés par une diminution de la qualité et du débit de leur puits, et financer les éventuels travaux inhérents.
D17	Respecter le cahier des charges de retraitement des eaux usées et détailler l'ensemble des dispositifs prévus et permettant d'éviter toute pollution du sous-sol.
Dépréciation des maisons	
D18	Financer, le cas échéant, toute dépréciation de nos habitations due à la proximité de la méthanisation.
Nuisances liées aux transports	
D19 D20	Fourniture d'un état des lieux précis de la modification de la circulation sur la route en sens unique entre Le Petit Olivet et La Vignardièrre (nombre de véhicules en plus à l'heure, et typologie des véhicules et de leur chargement), ainsi que le détail des impacts de cette circulation notamment sur l'état des routes. Maintenir cette route propre.
D21	Fournir une étude sérieuse concernant l'impact du trafic dans les communes de La Chapelle du Genêt et de Gesté, et conclure sur la faisabilité du projet
D22	Préciser le trafic et ses conséquences dans la commune de Gesté.
Fuite de méthane et autres gaz	
D23	Se doter des moyens permettant de repérer en temps réel une fuite anormale de méthane, ou autres gaz et nous les présenter.
Implantation du site	
D24	Réaliser une étude objective et impartiale permettant de déterminer la localisation idéale de ce

	site (localisation minimisant les coûts et impacts des transports routiers, minimisant les coûts et impacts des canalisations de gaz, minimisant les coûts et impacts pour les riverains, minimisant les coûts et impacts du trafic, ...). Considérer dans les éléments de réponse la localisation des adhérents de Métha-Mauges et les tonnages transportés présentés dans l'annexe 1.
D25	Etudier les possibilités de plusieurs sites, plus petits, « à la ferme ».
Impacts sur le paysage	
D26	Etudier, présenter et réaliser une dissimulation paysagère de cette usine.
Pollution des sols et sous-sols par le digestat	
D27	Réaliser un contrôle annuel des digestats pour vérifier leur conformité avec le cahier des charges, et publier les résultats sur le site internet de Métha-Mauges.
D28	Communiquer sur la composition détaillée du digestat liquide.
D29	Préciser la localisation de la cuve de stockage du digestat liquide.
D30	Réaliser un contrôle semestriel des capteurs permettant d'éviter les déversements.
Stockage des digestats liquide – responsabilité de Métha-Mauges	
D31	Préciser dans le détail et pour chaque site de stockage, les conditions de stockage des digestats liquide et solide.
Responsabilité des agriculteurs	
D32	Communiquer aux riverains, dès maintenant, les contrats/conventions liant les agriculteurs et Métha-Mauges (précisant les obligations de chaque partie pour la gestion des intrants, les stockages de digestat, et l'utilisation du digestat).
Raccordement du gaz et impact sur l'environnement	
D33	Réaliser une étude plus précise à ce sujet.
Garanties sismiques	
D34	Réaliser une étude détaillée des risques sismiques (fissures des cuves, fragilisation des structures, etc...), et des procédés utilisés pour réduire ces risques ou diminuer les effets.
Impartialité des bureaux d'étude	
D35	Faire réaliser les études d'impacts par d'autres organismes, neutres.
Avenir du site	
D36	Prendre l'engagement de ne pas vendre ni louer le site, sans une concertation et un accord avec les riverains sur les points relatifs aux cahiers des charges et engagements des futurs exploitants (Liste des déchets non admis ; Procédés de transport et réception des intrants, de transformation, de stockage, de retraitement des eaux souillées, de qualité des digestats, de contrôles, etc...).
D37	Préciser le devenir des cuves
D38	Prévoir la démolition de toutes les structures du site en cas d'arrêt des activités.
D39	Constituer une réserve financière bloquée en banque pour le démantèlement du site le cas échéant.

Ecologie et développement durable	
D40	Engager une étude en vue de supprimer, ou diminuer très fortement les offgaz.

Les questions posées par le syndicat confédération paysanne de Beaupréau

CF1	Y a-t-il eu des réunions publiques de présentation du projet aux habitants de Beaupréau ?
CF2	Importance des aides publiques dans le projet et sous quelle forme ?
CF3	Demande d'engagement de non incorporation de cultures fourragères ou céréalières.
CF4	Préciser les impacts du retour au sol des digestats tenant compte des dysfonctionnements de la vie du sol dus à la qualité des apports de carbone.
CF5	Préciser les choix vis-à-vis des possibilités futures d'une conversion au bio des adhérents.
CF6	La méthanisation ne va-t-elle pas favoriser le développement des élevages industriels qui ont un impact négatif sur le bilan carbone ?
CF7	Préciser les conséquences des transports sur l'état des routes et leur entretien.
CF8	Préciser les risques sanitaires induits par les transports vis-à-vis des habitants et élevages sur les trajets empruntés.
CF9	Nécessité de préciser et de communiquer sur le bilan carbone global du projet.

Les observations transmises par mail sur la boîte mail de la préfecture

1. **Les mails de Monsieur Bretaudeau** qui habite à environ 2 km du projet de Villedieu
 Dans ses deux mails, Monsieur Bretaudeau émet des observations sur le projet, il note :
- Le manque d'information de certains riverains
 - Le manque de justification sur le choix du site de Villedieu
 - Les futures nuisances
 - La qualité du digestat
 - Les risques de pollution des eaux et des sols

*Commentaires du CE : Mr. Bretaudeau n'exprime pas de questions explicites, certaines de ses interrogations trouvent des réponses évidentes dans le dossier.
 Tous les thèmes abordés dans ses mails sont aussi abordés dans la lettre du collectif de Villedieu.*

2. **Le mail de transmission d'une pétition** mise en ligne par Madame Ripoche Julie qui habite à 1,4 km du projet de Villedieu.

Madame Ripoché regrette son information tardive et exprime ses craintes pour sa santé et celle de ses enfants. Elle cite les risques de nuisances, la qualité du digestat et le risque de pollution des eaux et des sols.

Commentaires du CE : Mme Ripoché n'exprime pas de questions explicites, tous les sujets qu'elle aborde sont aussi abordés dans la lettre du collectif de Villedieu.

Sa pétition a recueilli 77 signatures parmi lesquelles on retrouve M. Bretaudeau et plusieurs autres personnes qui ont aussi signé la lettre du collectif de Villedieu.

- 3. Le mail et la lettre de la Sauvegarde de l'Anjou :** La Sauvegarde de l'Anjou (SVGA) membre du mouvement associatif France Nature Environnement (FNE) présente dans un courrier de 6 pages ses observations sur le projet et émet plusieurs demandes :

SVA1	SVGA estime manquer d'éléments pour se prononcer sur l'enjeu de la transition écologique et demande de : Présenter et expliquer ce que les projets de méthanisation apporteront au territoire des Mauges.
SVA2	SVGA rejoint l'avis de la MRAe pour constater que l'impact environnemental de la pose d'une extension du réseau de gaz n'est pas évalué et demande que : Les effets du raccordement gaz soient analysés.
SVA3	SVGA relève le peu de précisions sur les mesures pour réduire l'impact paysager des installations et note plus loin dans son courrier que « la considération du paysage passe aussi par le respect de certaines prescriptions .. » Il est demandé de planter des essences locales et d'appliquer une gestion différenciée des espaces verts sans utilisation de pesticides.
SVA4	SVGA note l'absence d'analyse sur le stockage des digestats et <u>demande de justifier.</u>
SVA5	SVGA note les faibles moyens déployés pour la prospection naturaliste Elle demande à Métha-Mauges d'être très prudent sur l'utilisation de son étude d'impact et de renforcer ses actions pour minimiser les impacts.
SVA6	SVGA constate que les parcelles agricoles retenues pour les 2 projets vont de facto perdre leur destination première . Elle demande à Métha-Mauges une analyse pour disposer des éléments en vue d'apprécier les objectifs d'atteinte du zéro artificialisation du territoire.
SVA7	SVGA relève les nuisances liées au matériel roulant Elle demande à Métha-Mauges d'étudier la faisabilité d'adjoindre aux installations une station biogaz.
SVA8	SVGA rejoint l'ARS dans son constat d'insuffisance de l'analyse des nuisances sonores liées aux transports. Elle demande que Métha-Mauges fournisse une cartographie de tous les itinéraires vers les exploitations et les stockages et indique les mesures réglementaires prévues.
SVA9	SVGA trouve qu'il est important de connaître les surfaces prévues pour les cultures des CIVE afin d'apprécier le modèle agricole . Il est demandé de fournir ces éléments.

SVA10	<p>SVGA rejoint le constat de la MRAe et de l'ARS concernant l'insuffisance de prise en compte du traitement des digestats notamment vis-à-vis des conditions de stockage.</p> <p>Il est demandé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De présenter les sites retenus pour le stockage des digestats et d'évaluer l'exposition du milieu naturel environnant. - Que les agriculteurs s'engagent par contrat à appliquer les meilleures pratiques. - De mettre en place un plan d'épandage et à communiquer les contrôles. - De mettre en place un suivi de la qualité des digestats. - De suivre la qualité du sol sur quelques parcelles retenues pour l'épandage. - D'intégrer au projet la partie digestat avec son stockage et son épandage.
SVA11	<p>SVGA relève dans l'étude d'impact la référence qui est faite aux plans départementaux d'élimination des déchets (PRPGD)</p> <p>Il est demandé d'analyser le PRPGD pour voir si des éléments nouveaux seraient à considérer.</p>
SVA12	<p>SVGA note la faible densité d'habitats autour des sites retenus mais relève aussi le rejet de gaz (H2S, CH4, poussières d'azote) et les risques d'odeurs.</p> <p>Il est demandé un suivi des odeurs et des rejets de gaz sur chaque site et une procédure d'action en cas d'alerte et de dérives constatées.</p>
SVA13	<p>SVGA note que des effets irréversibles de certains scénarios pourraient impacter la RD 762 pour Villedieu et la RD 15 pour Jallais. Il est proposé la mise en place de merlons qui auraient l'avantage de participer à l'intégration paysagère.</p> <p>Il est demandé à Métha-Mauges, de proposer et de mettre en place des solutions visant à minimiser les risques industriels.</p>
SVA14	<p>Il est demandé que la sécurisation du site pendant les périodes de congé des personnels soit développée.</p>

4. Le mail et la lettre de Monsieur Naud riverain du site de Jallais

Le lettre jointe au mail a aussi été déposée à la mairie de Beaupréau-en-Mauges et jointe au registre, la synthèse et les questions portées par cette lettre font l'objet des pages 4 à 6 ci-dessus.

Dans son mail Mr. Naud précise qu'il a lui-même informé les autres riverains de l'enquête publique.

Commentaires et demandes du commissaire enquêteur

Les échanges avec les personnes reçues au cours des permanences, ont été francs, sincères et très courtois, Les observations déposées sur chacun des projets reflètent globalement ces échanges, leur nombre reflètent l'ampleur des craintes suscitées et des interrogations des riverains.

Bien que certains sujets abordés soient communs aux projets de Villedieu et de Jallais, je ne me suis pas autorisé à les regrouper par thème considérant que chaque projet dans son contexte était unique. Je voulais ainsi éviter tout risque de confusion et d'amalgame.

Concernant l'information du public, j'ai noté le ressenti des personnes rencontrées vis-à-vis de l'information concernant l'enquête en particulier et le projet en général.

J'ai retenu qu'elle paraît insuffisante pour les uns alors qu'elle semble suffisante pour d'autres.

Afin d'émettre un avis sur cet aspect important de l'enquête publique, je demande à Métha-Mauges de me communiquer toutes les actions d'information menées avant et pendant l'enquête (en dehors des informations légales) vis-à-vis des riverains d'une part et d'un public plus large d'autre part.

Concernant le projet, j'éprouve le besoin d'en connaître davantage sur le procédé retenu pour le traitement du biogaz, car il diffère de celui retenu dans les deux installations que j'ai visitées.

Je demande à Métha-Mauges de :

- 1. Justifier le choix de la filtration membranaire par rapport aux autres techniques.*
- 2. Préciser le nombre de membranes qui équiperont chaque site.*
- 3. Préciser la durée de vie des membranes, leur sensibilité au colmatage et la méthode de remplacement avec arrêt ou non de l'installation.*
- 4. Fournir des éléments de retour d'expérience sur des unités similaires en France.*



Bertrand Monnet
Commissaire enquêteur

Je soussigné, accuse réception du présent procès-verbal et reconnaît être en possession d'une copie de toutes les observations du public (format papier et/ou numérique)

Le : 20 décembre 2019

Signature